

LA COOPÉRATION POLICIÈRE INTERNATIONALE UNE EVIDENCE!

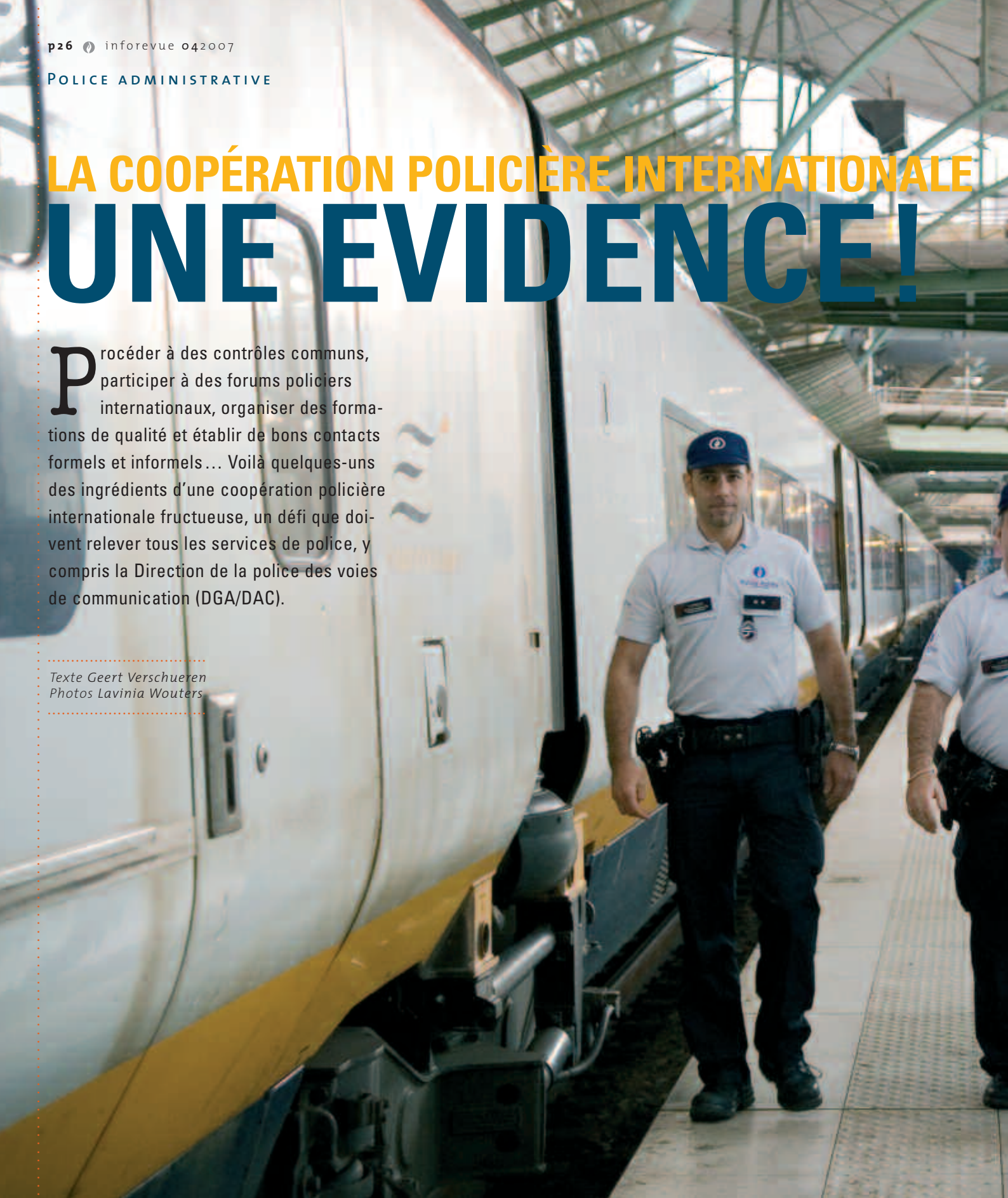
Procéder à des contrôles communs, participer à des forums policiers internationaux, organiser des formations de qualité et établir de bons contacts formels et informels... Voilà quelques-uns des ingrédients d'une coopération policière internationale fructueuse, un défi que doivent relever tous les services de police, y compris la Direction de la police des voies de communication (DGA/DAC).

*Texte Geert Verschueren
Photos Lavinia Wouters*

BRUXELLES – Dans son texte de vision du 1^{er} mars 2007¹, Fernand Koekelberg, commissaire général de la police fédérale, précise que la coopération policière internationale constitue l'un des principaux défis de son organisation. L'équipe d'Inforevue se propose d'examiner com-

ment DAC tente de relever ce défi, et ce, avec l'aide de la commissaire Anke Jacobs, coordinatrice des opérations de la police des chemins de fer (SPC), le commissaire divisionnaire Marc Guillemain, directeur de DAC, le commissaire divisionnaire Stefan Gurdebeke, collaborateur de Marc Guillemain en matière de

politique, le commissaire Jochen Willems, coordinateur des opérations de la police de la navigation (SPN), le commissaire divisionnaire Danny Elst, chef de service de la police aérienne (LPA) et le commissaire Paul De Backer de la section immigration/contrôle frontalier du Service appui à la politique de DAC.





Au-delà des frontières nationales

Si la sécurité sociétale relève de chaque individu et de chaque organisation, elle requiert que les services de police la gèrent de manière intégrale et intégrée. DAC ne peut concourir à la sécurité et à la viabilité de notre société que si elle s'intéresse à ce qui se passe au-delà des frontières de cette

communauté 'locale'.

Les phénomènes d'insécurité et de criminalité auxquels DAC doit faire face revêtent en effet une dimension internationale, si bien que la coopération aux niveaux européen et mondial est une nécessité. "DAC doit résoudre des problèmes qui ne se limitent pas au territoire belge. Les avions,

les bateaux et les trains ne s'arrêtent pas aux frontières nationales, ils parcourent le monde entier. Notre terrain d'action est donc également international. Des réglementations et des accords pris sur la scène internationale ont une incidence sur notre intervention. Notre politique est également axée sur la dimension internationale. En ...



Jochen Willems (SPN)



Anke Jacobs (SPC), Paul De Backer (DAC/Immigration/Contrôle frontalier) et Jochen Willems (SPN)

...

concertation avec nos partenaires étrangers, nous déterminons les phénomènes liés à la sécurité et à la criminalité qui doivent être abordés en priorité", précise Stefan Gurdebeke.

Et Marc Guillemin de poursuivre :

"L'approche des phénomènes liés à la sécurité et à la criminalité requiert en effet que nous collaborions non seulement avec les services de police des pays voisins, mais également avec un large éventail de partenaires externes, tels que des services publics (centrale radar, organisations chargées de la garde côtière, etc.), ainsi que les exploitants publics-privés des infrastructures portuaires, ferroviaires et aéroportuaires."

Bonnes pratiques

Les services de DAC se chargent non seulement de la fonction de police, mais également du contrôle des frontières dans les ports, les aéroports et les gares. Ils sont dès lors présents en permanence sur les grands axes routiers et de transport.

"Ce large éventail de missions et le fait que les principales voies navigables européennes traversent la Belgique ont pour conséquence que la SPN est très active au niveau international. Pour le moment, nous collaborons à pas moins de 17 projets opérationnels internationaux", souligne Jochen Willems. "Lors des contrôles, on agit selon les priorités du plan national de sécurité. Au cours d'une action menée dans le cadre d'un projet Aquapol (qui réunit un certain nombre de partenaires européens de la mer du Nord à la mer Noire), cinq matelots travaillant au noir ont été interceptés. Après une prise de contact avec l'Office des étrangers, ils ont tous été rapatriés."

"Pour la police des chemins de fer, Railpol constitue un organe important sur le plan de la coopération internationale", déclare

Anke Jacobs. "Les groupes de travail constitués en son sein sont axés sur l'ordre public, le terrorisme, les catastrophes... Lors des réunions de ces groupes de travail, nous échangeons nos expériences avec nos collègues étrangers et nous prenons connaissance de leurs méthodes et de leurs stratégies."

Au niveau européen, la police aéronautique ne dispose, elle, d'aucun organe représentatif. Danny Elst souligne toutefois que les choses sont en train de bouger : "Récemment, la Koninklijke Marechaussee (KMar) de Schiphol a pris une initiative afin de réunir un certain nombre de responsables de la police de plusieurs aéroports importants. Nous souhaitons apprendre à

mieux nous connaître et à voir comment les services de police interviennent dans d'autres aéroports. L'objectif final est d'échanger des bonnes pratiques."

Une politique cohérente

La coopération internationale est nécessaire, mais place le management face à des défis spécifiques. Jochen Willems précise ainsi : "Je tiens à souligner qu'il est extrêmement important que le commandement ait une vue d'ensemble précise des forums de concertation auxquels les services de police participent. Une politique cohérente requiert une vision globale de l'ensemble des efforts consentis."

"La réglementation sur laquelle repose notre travail a été presque totalement élaborée au niveau international", déclare Danny Elst. "Je songe, par exemple, au règlement européen n° 2320/2002 qui prévoit un certain nombre de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile. Nous constatons en outre qu'un grand nombre de pays voisins doivent faire face aux mêmes problèmes que nous. Coopérer va donc de soi... Les réunions du groupe de travail Pompidou sont ainsi d'une grande importance. Cet organe rassemble les services de police et de douane actifs dans la lutte contre le trafic de stupéfiants dans les aéroports. Avant de procéder à des actions communes avec nos collègues étrangers, nous devons évidemment nous concerter à plusieurs reprises."

Fort de son expérience sur la scène internationale, Paul De Backer explique, lui, le fonctionnement de la section immigration/contrôle frontalier : "Depuis 2004, une agence européenne gère la coopération opérationnelle entre les services de police aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex – voir l'encadré). Cet organe coordonne l'appro-

POUR UN FOOTBALL EN FÊTE

Lorsqu'une équipe belge rencontre un club anglais au cours d'une compétition internationale de football, la SPC et ses collègues de la British Transport Police (BTP) joignent leurs efforts pour garantir la sécurité à bord des trains Eurostar. Dans le cadre de telles opérations, l'échange rapide et en temps utile des informations exactes est d'une importance capitale. Quand des supporters à risque prennent le train, leur accompagnement est assuré.

La SPC veille également à accueillir les supporters anglais dans les stations de métro et les gares belges avec des dépliants en anglais et leur montre ensuite le chemin vers le stade.

Bref, la SPC et la BTP veillent toutes deux à ce que le football soit une fête et le reste !



Danny Elst (LPA)



Marc Guillemain (DAC)



Stefan Gurdebeke (DAC)

che du phénomène de l'immigration illégale et du contrôle frontalier aux frontières extérieures de l'Union européenne. En tant que service chargé de l'immigration, nous coordonnons toutes les demandes faites par Frontex à nos unités, ainsi que la formation des personnes chargées du contrôle aux frontières. Pour cela, nous avons recours à des conférenciers qui ont fait leurs preuves sur le terrain. Nos contrôleurs aux frontières comptent parmi les meilleurs d'Europe et sont des orateurs et des formateurs prisés."

Des formations de qualité

Plus un service est spécialisé, plus des efforts doivent être consentis en matière de formation et d'entraînement et plus il est difficile de trouver des experts qui non seulement maîtrisent leur matière, mais sont également capables de transmettre leurs connaissances à d'autres personnes. C'est pourquoi la police de la navigation et ses collègues des Pays-Bas vont bientôt organiser, au profit de leurs partenaires étrangers, une formation concernant l'utilisation de moyens de haute technologie lors de fouilles sous l'eau. "Avec l'aide de nos collègues néerlandais de la KMar et de la Zeehavenpolitie Rotterdam, nous tentons d'améliorer les contrôles frontaliers non seulement en renforçant l'échange d'informations grâce à la liaison des banques de données, mais également en organisant conjointement des formations", déclare Jochen Willems. "Lorsque l'on coopère, on met à profit les qualités dont on dispose. En Belgique, nous bénéficions d'une excellente formation technique, nous tentons donc de prêter notre assistance dans ce domaine à nos partenaires internationaux qui, à leur tour, nous font profiter de leurs spécialisations."

"Dans le cadre des accords Hazeldonk (1995), la SPC travaille en étroite collabora-

tion avec la Nederlandse Koninklijke Landelijke Politiedienst (KLPD) afin de lutter contre le trafic de drogue et les nuisances qui en découlent", ajoute Anke Jacobs. "Nous menons des actions, entre autres, sur la ligne ferroviaire entre Rozendaal et Anvers. Le Joint Hit team², des équipes mixtes de policiers néerlandais et belges, est un autre exemple de collaboration fructueuse.

"Lorsque nous préparons un rapatriement commun d'immigrants illégaux avec nos collègues étrangers, nous organisons plusieurs réunions préalables", explique Danny Elst. "Ces contacts ont débouché sur un échange fructueux d'expériences et de méthodes. Nous avons reçu, entre autres, une 'ceinture de sûreté' utilisée par nos collègues français. Un groupe de travail international devrait en outre être créé afin de rationaliser le recours à des moyens de contrainte au niveau européen."

Un service spécialisé et proactif

Mieux vaut prévenir que guérir. C'est, en bref, ce en quoi consiste le fonctionnement proactif de la police. Les services de police doivent tenter de détecter et d'empêcher les faits criminels, ce qui n'est possible que s'ils disposent d'informations exactes. Selon le concept de la fonction de police guidée par l'information, la connaissance doit guider les opérations de la police administrative et pas l'inverse, bien qu'une bonne interaction soit nécessaire.

En ce qui concerne les services de DAC, ces informations proviennent des partenaires tant nationaux qu'internationaux.

Et Marc Guillemain de conclure: "Le développement d'une offre de service spécialisée est l'un des défis majeurs que doit relever DAC si elle entend concrétiser la notion d'excellence dans la fonction de police. La participation à des forums

nationaux et internationaux et la coopération avec d'autres services sont donc une nécessité. Les contacts avec nos partenaires doivent déboucher sur la création d'un centre de connaissances permettant une action proactive et axée sur la résolution de problèmes." ■

^[1] Voir Infonouvelles 1754 du 1^{er} mars 2007, disponible sur www.hrpol.be, menu Publications/Infonouvelles/Infonouvelles 2007.

^[2] Voir également l'Infoevue 4/2005, pp. 2-5.

DES SPÉCIALISTES DE DAC DONNENT DES COURS

Durant les mois de septembre et d'octobre, Frontex a organisé un certain nombre d'ateliers de travail afin d'élaborer un programme de formation pour les 'Rapid Border Intervention Teams' (Rabbits). Ces équipes de gardes-frontières originaires des différents États membres de l'Union européenne peuvent être mobilisées en cas de crise aux frontières extérieures de l'UE. DAC a l'intention de partager avec les partenaires collaborant à ce projet ses connaissances professionnelles et son expertise dans le domaine de la réglementation relative au contrôle des frontières Schengen.

Les premières formations Rabbits seront organisées au printemps 2008. Les équipes de chargés de cours seront toujours composées de trois membres des États membres participant au projet. La formation a trait non seulement à la réglementation européenne, mais également à des aspects généraux de l'intervention policière, une attention particulière étant prêtée au respect des droits de l'homme.